

## **PAR COURRIEL**

Montréal, le 23 novembre 2022

Objet: Votre demande d'accès à l'information du 4 novembre 2022

N/D: 2022-2023-012

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information formulée par courriel et reçue à nos bureaux le 4 novembre 2022. Votre demande, telle que formulée, vise à obtenir :

« (...) des informations sur la stratégie de tarification de la SQDC ».

Nous vous invitons à consulter la section Faire affaire avec la Société québécoise du cannabis sur notre site web. Vous y trouverez de l'information relative à la stratégie de tarification de la SQDC dans la brochure informative « Les prix de vente de la SQDC ».

Aussi, il est fait mention de la stratégie de tarification dans les Rapports annuels et dans le Plan stratégique 2021-2023 que vous pouvez consulter dans la section Publications de notre site web.

Finalement, veuillez prendre connaissance de l'extrait ci-dessous. Il s'agit de la réponse de la SQDC à une question sur la tarification lui ayant été adressée dans le cadre de l'Étude des crédits 2022-2023.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

## **Pietro Perrino**

Responsable de l'accès à l'information